

01. PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Identifiez, évaluez et prévenez les risques psychosociaux dans votre entreprise. Une formation complète pour comprendre les mécanismes des RPS, respecter vos obligations légales et construire une démarche de prévention durable.

Durée : 2 journées · 14h	Format : Présentiel & Distanciel	Participants : 4 à 10 personnes max
---------------------------------	---	--

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les RPS et leur cadre légal
- Identifier les facteurs de risque
- Détecter les signaux faibles
- Évaluer les risques dans son entreprise
- Construire un plan de prévention
- Gérer une situation de crise RPS

Programme

- Comprendre les RPS : définitions et cadre légal (2h00)
- Identifier les facteurs de risque et les signaux faibles (2h30)
- Évaluer les RPS dans son entreprise (2h30)
- La prévention primaire : agir sur les causes (2h00)
- Prévention secondaire et tertiaire (2h00)
- Construire et piloter son plan de prévention RPS (3h00)

Prérequis

Cette formation est accessible à tous, quel que soit votre niveau de connaissance des RPS. Elle est conçue pour être progressive, concrète et directement applicable dès le retour en entreprise.

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques, d'études de cas réels et d'ateliers pratiques. Chaque participant repart avec un diagnostic ébauché et un plan de prévention personnalisé. Livret de formation et outils de diagnostic inclus.

Évaluation & attestation

Quiz d'évaluation des acquis en fin de chaque journée. Attestation de formation remise à chaque participant à l'issue des deux journées.

Tarifs

Distanciel : 550€ par personne · HT

Intra-entreprise : 2 800€ · HT · min. 2 participants

Inter-entreprises : 650€ par participant · HT



1. Nature de l'action

Action de formation professionnelle continue réalisée dans le cadre du développement des compétences. Formation non certifiante et non qualifiante, ne donnant lieu à aucune certification enregistrée au RNCP ou au Répertoire spécifique.

2. Public concerné

Dirigeants de TPE/PME souhaitant remplir leurs obligations légales, responsables RH en charge de la santé au travail, managers et responsables d'équipe exposés aux RPS, membres du CSE ou référents RPS et toute personne souhaitant comprendre et prévenir les RPS dans son organisation.

3. Modalités d'accès et délais d'inscription

Toute demande d'inscription est traitée dans les meilleurs délais. L'accès à la formation est possible sous réserve des places disponibles et des délais nécessaires à la contractualisation et, le cas échéant, à la mise en place du financement. Pour les formations intra-entreprise, les dates sont définies conjointement avec l'entreprise.

4. Organisation de la formation

En présentiel : la formation est dispensée dans des locaux adaptés à l'accueil des participants et aux activités pédagogiques prévues.

À distance : le participant doit disposer d'un ordinateur ou d'une tablette, d'une connexion Internet stable et d'un équipement audio. Les informations nécessaires à l'accès à la formation sont communiquées avant son démarrage. Les ressources pédagogiques et activités à distance sont mises à disposition via la plateforme de formation utilisée par ALESYA Conseil.

5. Suivi de l'assiduité

L'assiduité des participants est suivie pendant toute la durée de la formation. Elle est attestée par des feuilles d'émargement en présentiel et par les outils de connexion et de traçabilité pour les formations réalisées à distance. Les justificatifs de réalisation sont conservés par ALESYA Conseil.

6. Accessibilité & handicap

Nos formations sont accessibles à tous. ALESYA Conseil s'engage à favoriser l'accès de ses formations aux personnes en situation de handicap. Pour toute demande d'adaptation pédagogique, matérielle ou organisationnelle, nous vous invitons à contacter notre référente handicap avant votre inscription, afin d'étudier votre situation, vos besoins et les aménagements pouvant être mis en place. Lorsque les besoins identifiés nécessitent des dispositions particulières ne pouvant être directement mises en œuvre par ALESYA Conseil, une recherche de solutions adaptées pourra être réalisée avec les acteurs ou partenaires compétents.

Référente handicap : Aleksandra ROQUES - a.roques@alesyaconseil.fr - 06.71.28.69.64

7. Financement

Nos formations sont financées directement par l'entreprise (autofinancement). Pour les formations en présentiel/blended learning, un devis précisant les modalités de règlement est transmis avant toute contractualisation.

8. Contact et inscription

ALESYA Conseil - contact@alesyaconseil.fr - 06.71.28.69.64 - www.alesyaconseil.fr